



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E81653

VALABLE JUSQU'AU 10/01/2027

ÉDITÉ LE

23/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2000

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/11/2025  
8 000

Raison sociale : DIGITEC

10 RUE DE KERANSIGNOUR  
29900 CONCARNEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC QUIMPER CEDEX 433 676 822 RCS

Siret : 433 676 822 00037

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5035691

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 129077850P001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 129077850P001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/11/2025

Téléphone : 02 98 97 05 55

Portable : 0678365919

Fax :

Site Internet : www.digitec-energies.com

E-mail : be@digitec-energies.com

Responsabilité légale :

MARREC STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/01/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/01/2024
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	27/11/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/01/2024
o Ventilation mécanique	11/01/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	27/11/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.